



CHARTE DU CNC ASSOMPTION FRANCE

CONSEIL NATIONAL DES COLLEGIENS

Validée par le CA ASSOMPTION FRANCE ANIMATIONS FORMATIONS le 16/09/2021

Préambule

Le CNC est le fruit d'une intuition liée au charisme éducatif des Religieuses de l'Assomption. Le jeune, l'élève, est placé au centre. Ce qui est essentiel à l'Assomption est ce qu'on va lui apprendre pour construire sa vie : lui proposer les ressources pour l'accompagner dans son processus de transformation (l'éducation transformatrice). L'élève a la capacité de se transformer lui-même et de transformer le monde autour de lui là où il se trouve (dans sa « petite sphère » comme dirait Sainte Marie Eugénie), dans les toutes petites choses comme dans les plus grandes.

La dimension personnelle et aussi communautaire sont reliées l'une l'autre à l'Assomption. Ainsi chaque jeune du CNC, avec confiance, espérance, écoute, face aux nouvelles questions actuelles, est invité à être force de propositions, à faire lien dans son établissement, à faire réseau au national, à affirmer un « esprit de famille » à l'international, contre toutes pauvretés et injustices au travers de projets et de rencontres.

Néanmoins il n'est pas seul. Il peut compter sur son équipe du CNC et sur l'ensemble de la communauté éducative. Personne n'est un super-héros mais ensemble, avec sa propre expression, chacun est capable de donner le meilleur de soi et le plus beau car c'est bien cela qui fait grandir de façon heureuse et joyeuse, qui témoigne des valeurs de l'Évangile et qui construit le "corps" de l'établissement.

Les objectifs

- Créer des liens par la rencontre entre les collégiens du réseau
- Organiser la rencontre de Lourdes
- Diffuser et vivre les valeurs du PAEA

Les missions

- Répondre à des demandes faites par le CA d'Assomption France
- Travailler en groupe partager de bons moments
- Travailler sur des projets communs aux 10 collèges du réseau des établissements de l'Assomption.
- Communiquer entre les membres du CNC et faire connaître le CNC aux autres collégiens du réseau.
- Échanger des idées, des expériences
- Éditer le « Ça se passe chez nous » à la fin de chaque rencontre pour assurer le lien d'une rencontre à l'autre.

1 - Nomination des élèves

Art 1.1 : Les membres sont au nombre de 4 par établissement. Ils sont élus ou désignés par les responsables de l'établissement parmi les délégués / élèves de classe ou le conseil local des collégiens lorsqu'il est en place dans l'établissement. Ils sont de niveau de classe différent. L'établissement doit avoir constituée son équipe d'élèves du CNC pour le 15 octobre de chaque année scolaire.

Art 1.2 : Les mandats sont de 1 an, renouvelables tant que l'élève est au collège.

Art 1.3 : En cas de démission, l'élève concerné devra présenter sa démission par écrit au chef d'établissement.

Art 1.4 : La qualité des membres se perd en cas de départ de l'élève de son établissement ou en cas de conseil de discipline. Lors des rencontres du CNC, le règlement intérieur de l'établissement de l'élève s'applique.

2 - Fonctionnement général

Art 2.1 : Les réunions sont au nombre de trois par année scolaire. Elles se déroulent à tour de rôle sur les différents établissements du réseau sur décision du CA d'AFFA.

Art 2.2 : Si le CNC éprouve le besoin de se réunir plus de trois fois par an, il le propose au référent du CA AFFA.

Art 2.3 : Les votes sont faits à main levée. Toute décision du CNC est soumise à l'approbation du référent au Conseil d'Administration, en concertation avec le pilote.

Art 2.4 : 1 voix par établissement.

Art 2.5 : Il n'y a pas de bureau.

Art 2.6: Le CNC n'a pas de fonds à gérer. Les établissements prennent en charge les frais de fonctionnement (déplacement, hébergement, restauration, activités).

Art 2.7 : L'adresse postale du CNC est celle d'Assomption France BP 73 La Mulatière 69922 OULLINS Cedex

3 - Accompagnement des adultes

Art 3.1 : Une **religieuse de l'Assomption** peut être nommée comme déléguée, par la Supérieure provinciale et son Conseil.

Art 3.2 : Le **référent** CA est un administrateur élu au CA AFFA. Il travaille avec le pilote du CNC, veille à la cohérence de la mise œuvre des actions du CNC, transmet les demandes du CE et rend compte au CA AFFA des actions menées.

Art 3.3 : Le **pilote** : Le CA fait un appel à candidature pour nommer le pilote. Celui-ci se charge de la préparation des rencontres en lien avec le référent du CA, de la répartition des responsabilités et des rôles entre les adultes accompagnateurs, et le CE de l'établissement qui accueille la rencontre. Il coordonne la préparation et anime les rencontres du CNC. Lorsque le pilote souhaite arrêter sa mission, il doit le signaler au CA.

Art 3.4 : Les **adultes accompagnateurs** sont nommés par leur chef d'établissement d'origine. Ils accompagnent, encadrent, favorisent l'investissement des élèves, éveillent leurs potentiels, et donnent les moyens techniques de faire / d'agir... Ils sont les "relais" entre les élèves du CNC, leur CE et l'ensemble de l'établissement d'origine.